

Syngenta International SA

Media Office
CH-4002 Bâle
Suisse
Tél.: +41 61 323 23 23
Fax: +41 61 323 24 24

www.syngenta.com

Contacts médias:

Paul Barrett
Suisse +41 61 323 2323

Paul Minehart
E.-U. + 1 202 737 8913

Contacts analystes/investisseurs:

Jennifer Gough
Suisse +41 61 323 5059
E.-U. +1 202 737 6521

Lars Oestergaard
Suisse +41 61 323 6793
E.-U. +1 202 737 6520



communiqué aux médias

Bâle, Suisse, le 29 septembre 2014

Syngenta nomme un nouveau Chief Operating Officer

Syngenta a annoncé aujourd'hui que John Atkin, Chief Operating Officer, quittera l'entreprise à la fin de l'année. Sa succession est assurée par Jon Parr qui sera responsable de deux des quatre régions dans lesquelles l'entreprise est active: l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient et l'Amérique latine. L'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique resteront sous la direction de Davor Pisk, Chief Operating Officer.

[Jon Parr](#) travaille pour Syngenta et ses précédentes entreprises depuis 1987. Il jouit d'une grande expérience dans le domaine de la protection des cultures et le domaine des semences, notamment en tant que responsable commercial et de la chaîne d'approvisionnement. De 2009 à fin 2013, il est Directeur régional pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient où il a orchestré l'intégration réussie des activités tout en assurant une augmentation significative des ventes et de la rentabilité. Début 2014, il prend la fonction de Head of Global Crops and Assets, visant à optimiser les plates-formes de cultures et de produits mondiales.

John Atkin se retire après une formidable carrière de 37 ans dans le secteur de l'agriculture, dont les derniers 25 ans avec Syngenta et ses précédentes entreprises. John Atkin est une personnalité respectée dans le monde de la protection des cultures. Il est Chief Operating Officer chez Syngenta depuis la création de l'entreprise en l'an 2000. Suite à son départ du Comité exécutif de Syngenta, il rejoindra le Conseil d'administration de la Fondation Syngenta pour une agriculture durable, dont la mission est de créer de la valeur pour les petits agriculteurs pauvres en ressources dans les pays en développement. Il poursuivra son activité agricole au Royaume-Uni et restera membre non exécutif du Conseil d'administration du fournisseur de fruits frais Driscoll's.

Mike Mack, Chief Executive Officer, a déclaré: «John Atkin a joué un rôle clé dans la création de Syngenta en fusionnant les deux activités de protection des cultures pour en faire le leader incontesté du marché, dont la force constitue aujourd'hui encore un élément central de notre stratégie intégrée. Pendant toute la durée de son mandat, sa détermination et sa perspicacité nous ont été très précieuses et sa qualité directionnelle a été appréciée par tous. Au nom du Conseil d'administration et du Comité exécutif, j'aimerais remercier John Atkin pour sa contribution remarquable et lui adresser mes meilleurs vœux de bonheur pour sa retraite. Je suis convaincu que nous avons trouvé en la personne de Jon Parr un successeur capable de maintenir notre orientation sur la croissance des ventes et l'amélioration de la rentabilité.»

A propos de Syngenta

Syngenta figure parmi les leaders mondiaux de l'économie et emploie plus de 28 000 personnes dans plus de 90 pays. Leur seul objectif: exprimer le potentiel des plantes. Par nos capacités scientifiques de premier plan, notre présence mondiale et notre engagement en faveur des clients, nous aidons à accroître la productivité des cultures, à protéger l'environnement et à améliorer la santé et la qualité de vie. Pour plus d'informations sur Syngenta, nous vous recommandons de consulter le site www.syngenta.com.

Avertissement concernant les déclarations anticipant sur l'avenir

Ce document contient un certain nombre d'informations anticipant sur l'avenir. Elles sont reconnaissables à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel ou à des termes impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes, et les résultats réels pourraient en différer substantiellement. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le formulaire soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des Etats-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de remettre à jour ses déclarations à caractère prévisionnel pour qu'elles correspondent à des résultats réels, à des hypothèses modifiées ou à d'autres facteurs. Ce document ne constitue en rien une offre ou une invitation à vendre ou à émettre des d'actions ordinaires de Syngenta AG ou de Syngenta ADS, ni une sollicitation d'offre, d'achat ou de souscription de telles actions; il ne saurait servir de base à un contrat dans ce sens.